



# **Guide d'aménagement et de sécurité pour l'organisateur de compétition**

## TABLE DES MATIÈRES

|  |   |
|--|---|
| 1. Introduction . . . . .                      | 1 |
| 2. Services offerts aux promoteurs . . . . .   | 1 |
| 3. Engagements du promoteur . . . . .          | 2 |
| 4. Responsabilités de l'organisateur . . . . . | 4 |
| 5. Que faire en cas d'accident . . . . .       | 5 |

|                 |   |
|-----------------|---|
| <b>ANNEXE A</b> | Flèches et signification                      |
| <b>ANNEXE B</b> | Formulaire d'inscription                      |
| <b>ANNEXE C</b> | Formulaire de dégagements des responsabilités |
| <b>ANNEXE D</b> | Rapport d'inspection du site                  |
| <b>ANNEXE E</b> | Rapport d'incident                            |
| <b>ANNEXE F</b> | Le commissaire de piste                       |
| <b>ANNEXE G</b> | Le préposé du commissaire de piste            |
| <b>ANNEXE H</b> | Le préposé à la sécurité                      |

## **1- INTRODUCTION**

Le présent guide a pour but d'encadrer l'aménagement et la sécurité des pistes en circuit fermé afin d'en obtenir son accréditation par le Club Enduro Québec.

Les règles établies dans ce guide ont pour but d'assurer la sécurité des participants et d'établir un minimum acceptable de recommandations pour l'aménagement des circuits.

Aucune garantie de sécurité n'est donnée ou sous-entendue dans la publication de ces règles. Elles forment un guide pour l'aménagement d'un circuit et la pratique du sport et ne sont en aucune façon une garantie contre les blessures ou la mort des participants, spectateurs ou autres.

## **2- SERVICES OFFERTS AUX PROMOTEURS**

Le Club Enduro Québec offrira les services suivants aux organisateurs :

- Formation (coaching) aux organisateurs d'événements.
- Couverture d'assurance civile générale de \$ 2 millions par événement.
- Soutien technique aux organisateurs : Fourniture de, tente, système de son et autres.
- Vérification du parcours de compétition et expertise.
- Promotion et identification de l'événement au calendrier du Club Enduro Québec, communiqués de presse avant et après chaque événement.
- Prix de présences d'une valeur approximative de 500\$ ( jour de l'évènement).

### **3- ENGAGEMENTS DU PROMOTEUR**

Afin d'obtenir son accréditation, le promoteur doit respecter les indications suivante;

#### **Panneau indicateur**

Voir à installer des panneaux annonceurs sur la route la journée de l'événements, et les récupérer ensuite.

#### **Stationnement**

Le stationnement doit être situé à plus de 10 mètres du circuit. Prévoir un terrain vaste et stable pour le stationnement. Le promoteur peut réclamer un maximum de 2\$ par voiture pour le stationnement.

#### **Entrée du site**

L'accès au circuit doit être identifié clairement par des bornes.

#### **Toilettes**

Des toilettes doivent être disponibles sur place pour les coureurs et les spectateurs.

#### **Annonceur et système de son (ou porte voix)**

Le système de son servira au briefing avant départ et à l'appel des coureurs (commissaire de course), pour cette raison il doit être installé près de l'aire d'arrivée/départ. (Si possibilité il y a, de la musique contribuera à l'atmosphère par la suite.)

#### **Puits et Enclos divers (restauration, etc.)**

La zone des puits et toute autre zone situées à proximité du circuit doit être clairement identifiée et délimitée.

Un endroit doit être prévu pour installer la tente pour les inscriptions, le chronométrage et la compilation.

Une alimentation électrique conforme (Ou génératrice) doit être prévue pour la journée de l'évènement, à cette même endroit, chronométrage - accueil.

Nous vous encourageons à offrir et à gérer un service de restauration rapide la journée de votre évènement. (Profit pour votre organisation)

### **Voies d'évacuation**

Au moins une voie d'évacuation doit être gardé libre pour un accès facile et rapide au site par et pour les services de premiers soins et d'urgence.

### **Le circuit**

Le parcours doit être dessiné de façon à permettre la pratique sécuritaire du sport.

- Le parcours doit être marqué clairement et de façon adéquate et tous les points dangereux doivent être identifiés avec l'aide des pictogrammes appropriés. En fonction des conditions climatiques, de la signalisation additionnelle peut être installée selon les difficultés du tracé.
- La zone de départ et d'arrivée doit être suffisamment large pour accueillir plusieurs participants.
- En fonction des conditions (météo) du parcours, l'aménagement doit être adaptés afin de permettre le passage répétitif de plusieurs participants. Les zones ou sections à risque, doivent comprendre un trajet de passage alternatif (by-pass) si les conditions l'exigent. Le commissaire le jour de l'évènement supervisera ces procédures. L'ajout de matériel (terre, sable, gravier etc.) dans le respect des lois environnementales est accepté selon les conditions du terrain.
- Le parcours doit être aménagé en respect avec les normes de l'environnement.
- Des barrières de protection dans les zones à haut risque doivent être installées. Les clôtures de métal doivent être prohibées. L'utilisation de pneus, banderoles et flèches est suggérée pour délimiter le circuit et les changements de directions.
- Une chicane construite avec roches et/ou billots et/ou autre afin de ralentire les coureurs avant la prise de temps.

### **Équipement de premiers soins**

Une trousse de premiers soins (fournis par le club) doit être disponible sur le site, et l'endroit de son dépôt doit être connu par les responsables le jour de l'évènement.

### **Dépanneuse et extincteurs**

Un véhicule tout terrain faisant office de dépanneuse (remorque) et de transporteur pour les premiers intervenant doit être muni de deux extincteurs (fournis par le club) de type ABC de 2 kg (5 lbs) ou plus. Il doit être disponible en tout temps sur les lieux de l'évènement.

### **Services d'urgence sur le circuit**

L'organisateur doit s'assurer de la présence d'au moins un responsable disposant d'un moyen de communication rapide et efficace (téléphone, téléphone cellulaire ou radio). Ce responsable doit avoir à sa disposition en tout temps un véhicule tout-terrain afin de lui permettre de se déplacer sur le circuit en cas d'urgence. (Annexe H )

### **Avis aux services d'urgence**

L'organisateur ce doit d'avertir le service de Police, les ambulanciers et le Centre Hospitalier ou le CLSC de la région, une semaine avant l'activité, et le matin même de celle-ci.

## **4- RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR**

Le promoteur, gestionnaire doit :

- Obtenir les permissions nécessaires des propriétaires des terrains sur lesquels passe son circuit;
- Baliser clairement et solidement son circuit conformément à la signalisation prévue par le Club;
- Obtenir la sanction du Club Enduro Québec;

- S'assurer de la présence de bénévoles et préposés en quantité suffisante pour les services offerts sur le circuit, quatre personnes devront ce partager les fonctions suivant : Le commissaire de piste, le préposé du commissaire et du chronométrage et, le préposé à la sécurité (voir les annexes F, G et H);

4

#### **4- RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR (suite)**

- Donner une formation adéquate à ses bénévoles et préposés avec l'aide du Club Enduro Québec selon les critères déterminés par le Club;
- Respecter les règlements que le CLUB ENDURO QUÉBEC prescrits lors de compétition sur son circuit;
- Compiler tout événement en rapport avec des dommages causés à des participants ou à des tiers susceptibles de générer une réclamation contre lui ou le Club Enduro Québec. Les données peuvent être recueillies sous la forme prévue au document prévue à l'annexe E;
- Inspecter son circuit avant et après la fermeture lors des journées de pratique du sport et compléter le formulaire d'inspection inclus à l'annexe D;

#### **5- QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT**

Le Club Enduro Québec recommande au promoteur/commissaire/préposé à la sécurité, les interventions suivantes lorsque survient une blessure à un participant sur son circuit;

- Sécurisez le site où a eu lieu la blessure à l'aide de véhicules, motos, etc de façon à sécuriser à la fois le participant et l'équipe d'urgence;
- Fermez la piste;
- Mandatez son personnel de premiers soins auprès du blessé. Le personnel de premiers soins doit avoir accès en tout temps à un système de communication;
- Mandatez un préposé pour contacter les secouristes et les guider à leurs arrivés. (garder en tout temps les coordonnées des équipes d'urgence publiques);
- Agissez rapidement et correctement. Garder votre calme;
- Maîtrisez la situation;
  - Les personnes impliquées
  - Les personnes concernées
- Identifiez les dangers;
  - Dangers pour le blessé
  - Dangers pour les secouristes

- Dangers pour les autres participants

5





### **5- QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT (suite)**




- Prenez les mesures appropriées selon le type de blessures;
  - Sécuriser les lieux
  - Arrêter l'hémorragie, s'il y a lieu
  - Mettre les personnes en sécurité
- Mandatez un responsable des communications avec le public, les médias et les autres participants;

Les gestes à faire ou à ne pas faire sur le terrain lors d'un accident sont fondamentaux, car ils peuvent modifier de façon profonde l'évolution du problème (en bien ou en mal).

**ANNEXE A**

**Flèches et signification**

|   |                    |
|---|--------------------|
|    | Danger             |
|    | Mauvaise direction |
|   | Tout droit         |
|  | Obstacle           |

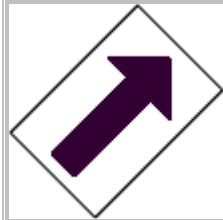
|   |                            |
|---|----------------------------|
|  | Virage à gauche            |
|  | Virage à droite            |
|  | Annonce de virage à gauche |



Annonce de virage à droite



Garder la gauche



Garder la droite

ANNEXE B



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Évènement : \_\_\_\_\_

- Classes:  Solo 1 Heure - 100     Équipe 2 Heures - 300  
 Solo 2 Heures - 200     Équipe 4 Heures – 400  
 Solo 4 Heures - 500

Nom \_\_\_\_\_ No :

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**Équipe**

Nom : \_\_\_\_\_ No :

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Paiement effectué

Formulaire de renonciation signé

---

**ANNEXE C**

**FORMULAIRE DE DÉGAGEMENT, RENONCIATION, ET D'ACCEPTATION**

En échange de la permission d'entrer sur le site utilisé par le Club Enduro Québec (ce qui inclut sans s'y limiter les puits de ravitaillement, les stationnements, les sous-bois, les zones de dégagement et d'approche et les abords du tracé), de participer à l'événement et d'utiliser le tracé, chacun des soussignés pour lui-même et leurs représentants personnels, cessionnaires, héritier et parents, acceptent, sur affirmation directe qu'il reconnaît connaître et avoir connaissance des types de chemin qui seront utilisés lors de l'événement et du genre de topographie ou passent ces chemins et le niveau d'habileté de pilotage requièrent ces chemins et prouve sa participation à cet événement et sa présence dans tout endroit utilisé aux fins de l'événements, qu'il sait et a conscience de ce qui précède et qu'il est juste et raisonnable en ce qui a trait au but de cet événement, auquel fait référence ce formulaire de renonciation, que;

1-LE SOUSSIGNÉ RENONCE À POURSUIVRE, le Club Enduro Québec, leurs dirigeants et les membres, organisateurs, officiels, propriétaires, participants, membres d'équipes de service, personnes présentes dans les aires de l'événement, promoteurs, commanditaires, publicitaires, locateurs et locataires des lieux où se déroule l'événement et chacun de ceux deux-là, leurs représentants et leurs employés dans tout ce qui rapport à l'organisation et les dégage de toute responsabilité envers le soussigné, ses représentants personnels, cessionnaires, héritiers et parents pour toute perte ou dommages, et toute réclamation et demande afférente, résultat de blessures physiques, dommages matériels ou décès du soussigné que cela ait été causé par négligence de l'organisation ou autres, pendant que le soussigné se trouve dans un lieu utilisé par le Club Enduro Québec, qu'il soit pilote, officiel, bénévole ou participant d'une quelconque façon à cet événement;

2-LE SOUSSIGNÉ ACCEPTE DE GARANTIR, SAUVEGARDER ET CONSIDÉRER SANS FAUTE l'organisation, et tous et chacun de ses membres, contre toute perte, responsabilité, dommage ou coût qu'ils peuvent encourir à cause de la présence du soussigné dans tout lieu utilisé par Enduro Québec, et qu'il ait été causé par la négligence de l'organisation ou autres.

3-LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE QUE L'UTILISATION DE LA MOTO INSCRITE À CET ÉVÉNEMENT EST COUVERTE PAR UEN ASSURANCE' tel que le requiert le code la route de la province où l'événement a lieu et est valide pour les parties de l'événement qui se dérouleront sur des chemins tels que définis par ce code.

4-LE SOUSSIGNÉ ASSUME PLEINE RESPONSABILITÉ ET RISQUE DE BLESSURE, DE DÉCÈS OU DE DOMMAGE À LA PROPRIÉTÉ dus à la négligence de l'organisation ou autres lorsqu'il se trouve dans un lieu utilisé par Enduro Québec, qu'il soit participant, officiel, travailleur ou participant d'une quelconque façon à cet événement.

Chacun des soussignés accepte expressément que ce formulaire de dégagement de responsabilité, de renonciation à des poursuites et d'acceptation d'indemnité soit conçu dans le sens le plus large et le plus inclusif que permet la loi de la province et que, si une des parties de ce formulaire est déclarée invalide, les parties conviennent que le reste de ce formulaire continue d'être en vigueur.

LE SOUSSIGNÉ A LU ET SIGNÉ DE SON PLEIN GRÉ CE FORMULAIRE DE DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, DE RENONCIATION A DES POURSUITES ET D'ACCEPTATION D'INDEMNITÉ et accepte par ailleurs qu'aucune représentation, déclaration ou incitation verbale n'ait été faite, hormis ce document écrit.

J'ai lu les règlements d'Enduro Québec et tous les autres règlements en vigueur pour cet événement et accepte de m'y conformer. Par ailleurs, je m'engage à ce que tous les membres de mon équipe de services et les personnes qui y sont associées prennent connaissance de ces règlements et s'y conforme. En signant le formulaire d'inscription et le présent formulaire, et en regard du droit de s'inscrire et participer dans cet événement, le propriétaire de la moto accepte de le faire à ses propres risques. De plus, le propriétaire accepte que lui, ainsi que tous les autres participants et que toutes les personnes qui y sont associées, doivent signer un formulaire de renonciation avant de pouvoir participer à l'événement.

---

Signature du participant/représentant

---

Date

---

Signature du témoin

---

Signature du parent /tuteur, si mineur

---

Événement

**ANNEXE D**

**RAPPORT D'INSPECTION DE SITE**

Circuit : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**INSPECTION AVANT DÉPART**

Piste inspectée avant l'ouverture du site à \_\_\_h\_\_\_ :

- Conditions générales du circuit :

- Sec
- Détrempée
- Normale
- Impraticable

Corrections effectuées au site      oui     non

Si oui, corrections effectuées :

Corrections et localisation

\_\_\_\_\_

Par : Nom : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**INSPECTION APRÈS L'ÉPREUVE**

Piste inspectée à la fermeture à : \_\_\_h\_\_\_

Observations générales :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Par : Nom : \_\_\_\_\_

**ANNEXE E**  
**RAPPORT D'INCIDENT**

---

- Heure de l'événement : \_\_\_\_\_
  - Date de l'événement : \_\_\_\_\_
  - Lieu de l'événement : \_\_\_\_\_
  
  - Type de dommages :    1 – Blessures corporelles  
                                   2 - Dommages matériels
  
  - Causes des dommages : \_\_\_\_\_
  
  - Rapport de police : # \_\_\_\_\_    SQ    Autre \_\_\_\_\_
  
  - Noms et coordonnées des témoins : \_\_\_\_\_
- 

- Coordonnées du réclamant :   Nom : \_\_\_\_\_  
  Numéro civique : \_\_\_\_\_  
  Rue : \_\_\_\_\_  
  Ville : \_\_\_\_\_  
  Code postal : \_\_\_\_\_  
  Tél. travail : \_\_\_\_\_  
  Tél. résidence : \_\_\_\_\_
  
  - Description des dommages : \_\_\_\_\_
- 

- Employé/bénévole responsable : \_\_\_\_\_

À L'INTENTION DU CLUB ENDURO QUÉBEC SEULEMENT :

- La responsabilité de l'organisme est engagée
- La responsabilité de l'organisme n'est pas engagée

## ANNEXE F

### **LE COMMISSAIRE DE PISTE**

Le commissaire de pistes doit mettre à exécution et faire appliquer les règlements prescrits par le club Enduro Québec. Il devra être familier avec la piste ainsi qu'avec le terrain sur lequel celle-ci s'exécute. Car advenant un ou des problèmes, incidents ou autres, son expertise et son leadership devront être à la mesure du succès de l'événement.

Une personne ressource du club lui sera présentée le jour de l'événement afin de le supporter dans cette tâche.

#### **À PRÉVOIR :**

- Établir l'horaire de la journée avec son préposé (chrono);
- Vérifier le rapport du préposé sur l'état de la piste avant son ouverture;
- Ouvrir la piste pour le tour de parade;
- Suivre le déroulement de l'épreuve, être proactif et interagir avec les autres préposés sur place pour le succès de l'événement;

#### **À FAIRE :**

- Le briefing avant départ
- Les départs : assister du préposé à la sécurité et du préposé au chrono;
- Être disponible à remplacer le préposé à la sécurité quand celui-ci est sur le circuit pour ses inspections; (annexe G)
- Être à l'écoute des participants quant à la qualité de la piste ou tout autre problème relié à l'événement;

## ANNEXE G

### **LE PRÉPOSÉ DU COMMISSAIRE DE PISTE**

Le préposé du commissaire doit être la personne ressource du point de vue technique. (il doit avoir les règlements, les contacts d'urgence, clefs, etc..)

Sa fonction première est de voir au bon déroulement des compilations de temps de passage des coureurs. Il doit aussi être la personne ressource du commissaire de piste si celui-ci a des besoins particuliers.

Une personne ressource du club lui sera présenté le jour de l'événement afin de le supporter dans cette tâche.

#### **À PRÉVOIR :**

- Les moyens de communications internes (avec le préposé à la sécurité et le commissaire) et externes (avec les secours et premiers répondants)
- La disponibilité à son poste d'une trousse de premiers soins, un véhicule tout-terrain pour les secours et la liste des numéros de téléphones d'urgence de la région;
- Une alternative "comptable" efficace à la compilation des temps de passage en cas de panne du système informatique

#### **À FAIRE :**

- L'enregistrement des participants avant l'épreuve
- La compilation des résultats tout au long de celle-ci

## ANNEXE H

### **LE PRÉPOSÉ À LA SÉCURITÉ**

Le préposé à la sécurité se doit d'être en mesure à prévoir et corriger les situations à risques pour minimiser les chances d'accidents. (Prévention)

Il devra évaluer les conditions de la piste tout au long de la course et apporter les correctifs appropriés, (Banderoles, by-pass etc..) pour que celle-ci demeure sécuritaire et praticable tout au long de l'épreuve.

De plus, il devra être en mesure de réagir adéquatement à une situation d'urgence si un incident l'exige.

#### **PRÉVOIR :**

- Signaler au commissaire de pistes toute anomalies ou situation problématique ou à risques se déroulement sur le terrain ou le circuit;
- Repérer les zones du circuit à risques (sol mou, pente abrupte) et en prévoir des alternatives (by-pass) si les conditions l'exigent
- Lorsque vous faites une tournée de vérification de piste pendant l'épreuve le commissaire de piste doit en être informé pour que celui-ci agisse pendant votre absence comme personne désignée premier répondant (avec le VTT)

#### **FAIRE :**

- Voir à installer sur le chemin public au moins un panneau indicateur à l'entrée du site;
- Inspecter l'air de stationnement et en superviser la disposition des véhicules arrivant le matin de l'épreuve.

## ANNEXE H

### **LE PRÉPOSÉ À LA SÉCURITÉ (SUITE)**

#### **FAIRE** :

- **Voir à ce que ce matériel logistique soit disponible au poste d'enregistrement.**

- Les moyens de communications internes (3 unités)
- Le moyen de communication externe (liste de numéros d'urgence)
- Des pictogrammes et banderoles de rechange
- Deux extincteurs de 5 lbs
- Un véhicule vtt pour l'accès des secouristes
- Une moto pour vos inspections de parcours avant, pendant et après la course, Annexe D.

(Un dossard spécial vous sera remis pour votre identification)